

Projet photovoltaïque au sol de Bonny sur Loire

Commune de Bonny sur Loire

Bulletin d'information n°3 - Février 2024

Suite à l'instruction du dossier de demande de permis de construire du projet photovoltaïque de Bonny-sur-Loire par les services de l'État, une enquête publique est prévue du 22 février 2024 partir de 9h00 au vendredi 22 mars 2024 jusqu'à 17h00.

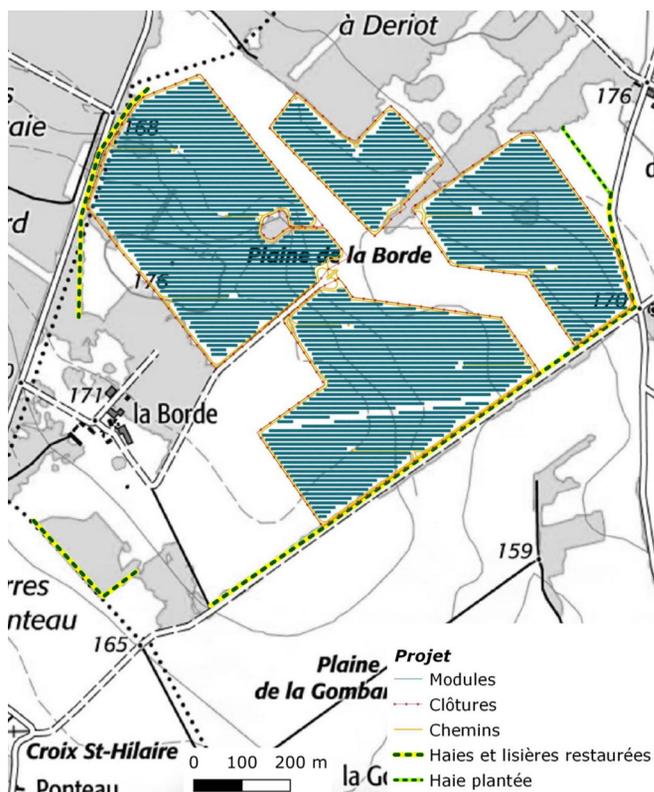
Une enquête publique est conduite par un commissaire enquêteur indépendant ou une commission d'enquête désigné(e) par le tribunal administratif. Ce commissaire ou cette commission établit un rapport suite à l'enquête publique, puis émet un avis en tenant compte des diverses contributions et des réponses apportées par le porteur de projet.

Ouverte à tous, cette procédure d'information et de consultation des citoyens vise à recueillir toutes appréciations, et avis sur le projet, postérieurement à l'étude d'impact. Les observations sont consignées dans un registre d'enquête tenu par la commission d'enquête.

Pour plus de précisions sur le déroulement de l'enquête publique, voir au verso de ce bulletin.

Le projet final

Le projet consiste en la synergie d'une production d'énergie renouvelable avec une activité d'élevage d'ovin de plein air.

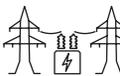


Quelques données techniques



Surface cloturé : 48 hectares

Puissance du parc installée : env. 42 MWc



Estimation annuelle de production :
Env. 52 GWh



Nombre de personnes alimentées en
électricité renouvelable* : Env. 21 000

*Consommation moyenne en France, tous types de logements et
chauffages confondus (Calcul sur la base de données croisées INSEE
/ CRE / RTE)

Retrouvez l'ensemble des informations sur le développement de ce projet sur sa page internet dédiée :

www.abo-wind.com/fr > Zone d'information > Nos projets > Centre- Val de Loire > Projet agrivoltaïque de Bonny sur Loire

Enquête publique

Contexte réglementaire

L'enquête publique porte sur la demande d'un permis de construire, en vue de construire et d'exploiter d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Bonny sur Loire.

Conformément au Code de l'Environnement : « L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement [...]. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision »

Déroulement de l'enquête

Dates : du jeudi 22 février 2024 à 9h00 au vendredi 22 mars 2024 jusqu'à 17h00.

Commissaire enquêteur, désigné par le tribunal administratif d'Orléans : Monsieur Luc GRANIER

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations orales ou écrites, en mairie de Bonny-sur-Loire aux horaires suivants:

- LE MERCREDI 28 FEVRIER 2024 DE 14H00 A 17H00,
- LE SAMEDI 16 MARS 2024 DE 09H00 A 12H00,
- LE VENDREDI 22 MARS 2024 DE 14H00 A 17H00.

Consultation du dossier

Pendant l'enquête publique, le dossier du projet est consultable :

- En mairie de Bonny sur Loire (version papier), aux heures d'ouverture habituelles
- Sous format numérique en mairie de Bonny sur Loire et sur le site internet de la préfecture du Loiret : www.loiret.gouv.fr

Observations et propositions sur le projet

Elles pourront être formulées :

- sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet en mairie de Bonny-sur-Loire
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr en précisant l'objet de l'enquête : « Centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Bonny-sur-Loire »
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de Bonny-sur-Loire, à l'adresse suivante : 15 avenue du général Lecclerc - 45420 Bonny-sur-Loire

Rapport et conclusions

Dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la Préfecture du Loiret et dans la mairie de la commune où s'est déroulée l'enquête. Ils seront publiés sur le site internet de la préfecture à l'adresse susmentionnée et mis à disposition du public pendant un an.

Nous vous encourageons à participer et à vous exprimer sur ce projet d'énergie renouvelable sur votre territoire.



Responsable du projet
Phélie Mischer
Tél. : 06 47 44 98 14
phelie.mischer@abo-wind.fr

Agence d'Orléans
Le Millénium
6 bis avenue Jean Zay,
45 000 Orléans

Responsable communication du projet
Anne-Cécile Cotard
anne-cecile.cotard@abo-wind.fr

Retrouvez l'ensemble des informations sur le développement de ce projet sur sa page internet dédiée :

www.abo-wind.com/fr > Zone d'information > Nos projets > Centre Val de Loire > Projet agrivoltaïque de Bonny-sur-Loire